



CONSEIL INTERCOMMUNAL

Au Conseil intercommunal
de l'Association de communes
Police Région Morges

DATE : Morges, le 3 septembre 2024 / sbz

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes convoqués en séance du Conseil intercommunal le

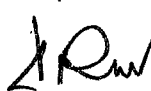
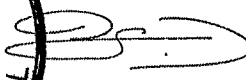

**mardi 24 septembre 2024, à 20h00,
à la salle du Conseil communal (salle polyvalente 1^{er} étage),
chemin des Plantées 1, 1131 Tolochenaz.**

Ordre du jour :

1. Appel.
2. Assermentation(s) de délégué(s).
3. Approbation de l'ordre du jour.
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mai 2024.
5. Communication(s) du Bureau.
6. Communication(s) du Comité de direction.
7. Dépôt de(s) préavis du Comité de direction
 - N° 03/09.2024 - Budget de l'exercice 2025.
8. Rapport(s) de(s) commission(s)
 - N° 03/09.2024 - Budget de l'exercice 2025 (*ce dernier sera transmis ultérieurement*).
9. Réponse(s) du Comité de direction aux questions en suspens.
10. Question(s), vœux et divers.

Pour information :

Le délégué suppléant, qui remplace un membre excusé, doit impérativement s'annoncer, avant le début de la séance, auprès du Président ou du secrétaire, et communiquer le nom du délégué remplacé.

le président  le secrétaire 
Jean-Claude Rochat  Steve Bruchez